

# LIVRET D'ACCUEIL 2022-2023: S'INSCRIRE EN FORMATION CONTINUE - LES DEMARCHES

Facebook : FCU Côte d'Opale

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/fcu-c%C3%B4te-d-opale/>

Adresse site: <http://fcu.univ-littoral.fr>

Mail: [fcu@univ-littoral.fr](mailto:fcu@univ-littoral.fr)



La certification qualité a été délivrée au titre  
des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER  
LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Date maj : 07/07/2022

## 1/ Le calendrier – dans le cadre du diplômant

Le Service de Formation Continue de l'ULCO est votre interlocuteur privilégié pour toute démarche de reprise d'études. Il assure le lien avec les départements pédagogiques de l'Université pour toutes les questions liées à la formation continue.

### Choix de la formation

*Dans l'idéal, 6 mois avant la formation*

### Candidatures et inscriptions universitaires

*ulco-candidats (dossier de candidature dématérialisé) : [select-etudiants.univ-littoral.fr](http://select-etudiants.univ-littoral.fr)*

*Généralement entre mi-mars et fin juin, puis de fin août à mi-septembre.*

**Rechercher un financement.\***

**Demander une équivalence / validation d'acquis (si nécessaire).\***

**Demander son admission dans la formation (le cas échéant).\***

\*Attention :

- les démarches de recherche de financement, de demande d'équivalence et de demande d'admission sont à réaliser en parallèle.
- ce calendrier ne s'applique pas dans le cadre des formations spécifiques courtes.

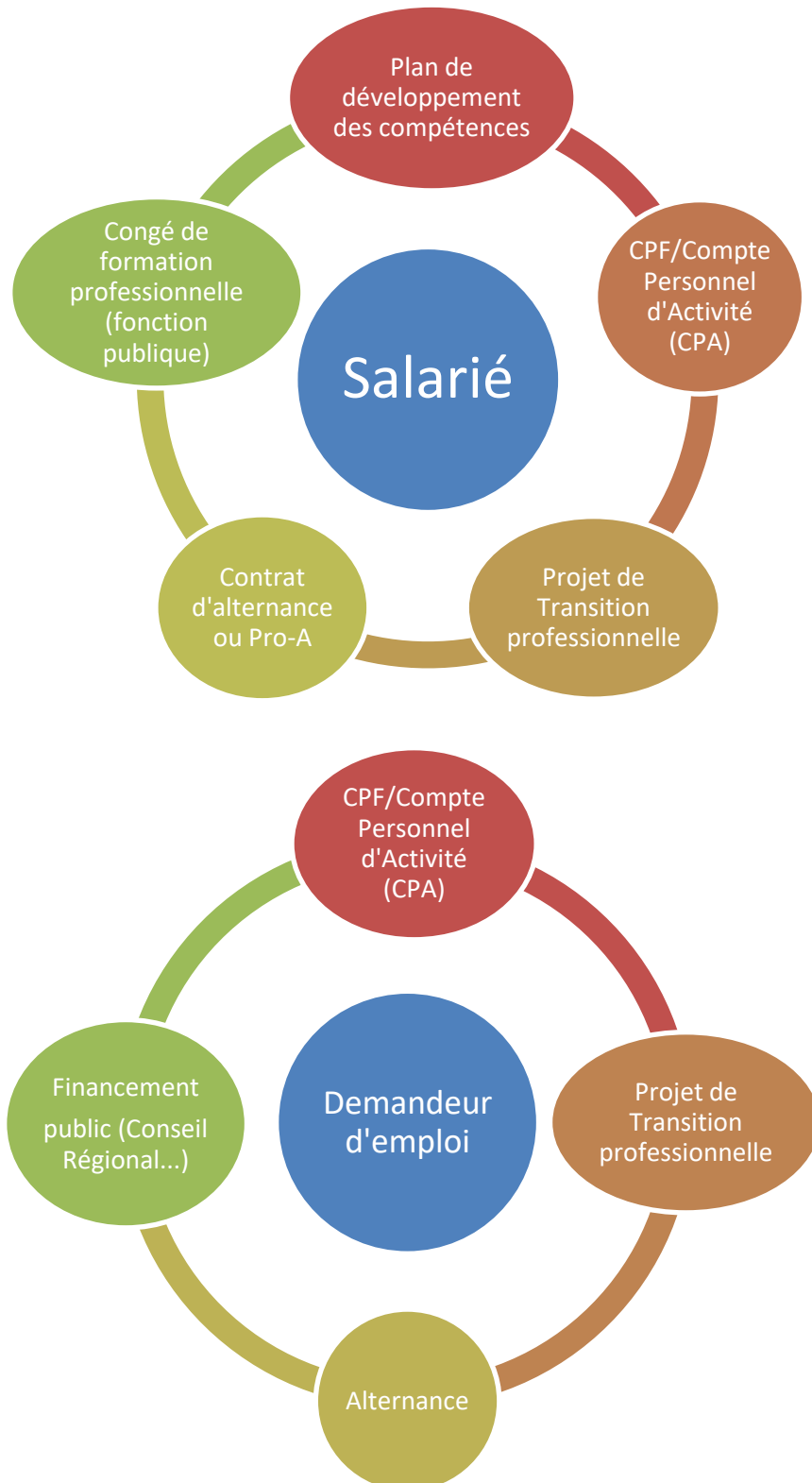
## 2/ Choisir sa formation

Toute l'offre de formation diplômante de l'ULCO est accessible en Formation Continue.

Pour vous aider :

- Le site Internet de l'ULCO : [www.ulco.fr](http://www.ulco.fr). Vous y trouverez des informations plus détaillées sur les contenus, prérequis et débouchés de certains diplômes
- Les Journées Portes Ouvertes de l'ULCO ont lieu sur les 4 sites en janvier de chaque année
- Des Réunions d'Information Collectives sont proposées. Vous trouverez les dates sur nos réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn
- Des Conseillers en Formation Continue sont à votre écoute sur RDV (cf 7/ nos coordonnées).

### 3/ Rechercher un financement



Le Service de Formation Continue est à votre disposition pour :

- vous accompagner et vous conseiller dans la construction de votre projet de reprise d'études
- compléter un dossier de demande de financement : programme de formation, devis, calendrier...

Les tarifs de la formation :

- Pour les diplômes organisés spécifiquement en formation continue ou pour une intégration en formation initiale ou encore pour une formation spécifique courte :
  - Toute reprise d'études nécessite une recherche de financement, quel que soit votre statut
  - Contactez notre service pour obtenir un devis personnalisé
  - Vous devez impérativement vous inscrire dans le cadre de la formation continue (au tarif formation continue) que vous soyez demandeur d'emploi, salarié, alternant.
- Le tarif correspond à une contribution aux coûts de formation qui peuvent être pris en charge par la Région (cas des demandeurs d'emploi) ou qui doivent être supportés par les acteurs ayant compétence en matière de formation professionnelle (Conseil Régional, OPCO, employeur, Pôle Emploi...). Ceux-ci interviennent ensuite selon leurs propres critères, ce qui peut laisser des frais à la charge des individus.  
Ex : les frais d'inscription à l'ULCO.
- Les auditeurs libres peuvent en général, dans la limite des places disponibles, assister à la plupart des cours magistraux dans les différentes disciplines, sans participer aux travaux dirigés et travaux pratiques et sans se présenter aux examens. Prenez contact avec le secrétariat du diplôme concerné.
- lien vers notre grille tarifaire :

<https://fcu.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2022/07/Politique-tarifaire-2022-2023.pdf>

#### **4/ La validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) – cadre du diplômant :**

Elle permet de faire reconnaître des expériences professionnelles, personnelles et bénévoles (en France ou à l'étranger) en lien avec le diplôme visé pour entrer en formation. Ce dispositif permet d'être dispensé des prérequis universitaires à l'entrée en formation mais ne valide pas de diplôme. Pour la mettre en place, vous devez déposer une demande de Validation des Acquis Professionnels. Il faudra vous rapprocher de la FCU pour obtenir le dossier.

Ce dossier est à compléter et à retourner au Service de Formation Continue avec toutes les pièces justificatives pour appuyer votre demande d'entrée en formation. Ce dossier se substitue au dossier de candidature.

Le Service de Formation Continue transmet alors votre dossier complet à la commission de validation et vous serez informé par courrier de la décision finale. Attention : cette validation n'est valable qu'à l'ULCO et pour l'année universitaire indiquée sur la décision.

## 5/ Demander son admission dans une formation diplômante :

A l'exception du BUT (Bachelor Universitaire Technologique) qui requière une demande d'admission papier (dossier de candidature papier), une demande d'admission dématérialisée (sur le site de l'ULCO) doit impérativement être déposée avant de pouvoir s'inscrire en formation.

Chaque formation a sa propre procédure de recrutement (sur dossier, entretien...).

## 6/ S'inscrire à la formation

- Pour pouvoir s'inscrire dans un diplôme il faut :
  - Répondre aux prérequis ou bénéficier d'une VAPP
  - Avoir finalisé les modalités de financement de la formation et obtenu les accords de prise en charge des éventuels financeurs
  - Etre admis dans la formation (courrier d'acceptation reçu de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Ulco Candidat)
- Démarche :
  - A réception du courrier d'acceptation, l'assistante de formation en charge de votre dossier effectuera votre inscription administrative (contrat de formation professionnelle)
  - Dans le cadre d'une formation spécifique courte, à réception, l'assistante de formation vous contactera pour vous transmettre le calendrier de formation

## 7/ Nos coordonnées

### Service FCU de BOULOGNE-SUR-MER :

Centre Universitaire Capécure - Quai Robert Masset Bassin Napoléon\_ ENTREE C \_ BP 758 62321  
BOULOGNE SUR MER Cedex  
Tél : **03.21.99.45.40**

**L'accueil physique** du public est ouvert : **de 9h à 12h** les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi  
**L'accueil téléphonique** est ouvert : **de 9h à 12h** et **de 14h à 17h**, les lundi, mardi et jeudi,  
**de 9h à 12h** les mercredi et vendredi

### Service FCU de CALAIS :

Centre Universitaire Mi-Voix - Rue Ferdinand Buisson BP 653 62228 CALAIS Cedex  
(Parking : Entrée 2)  
Tél : **03.21.46.55.20**

**L'accueil physique** du public est ouvert : **de 9h à 12h** les lundi, mardi, mercredi,  
jeudi et vendredi  
**L'accueil téléphonique** est ouvert : **de 9h à 12h** et **de 14h à 17h**, les lundi, mardi et  
jeudi, **de 9h à 12h** les mercredi et vendredi

### Service FCU de DUNKERQUE :

Centre universitaire des Darses (3<sup>ème</sup> étage) Université du Littoral Côte d'Opale  
189 B avenue Maurice Schumann BP 5526 59379 DUNKERQUE Cedex  
Tél : **03.28.23.70.80**

**L'accueil physique** du public est ouvert : **de 9h à 12h** les lundi, mardi, mercredi, jeudi et  
vendredi  
**L'accueil téléphonique** est ouvert : **de 9h à 12h** et **de 14h à 17h**, les lundi, mardi et jeudi,  
**de 9h à 12h** les mercredi et vendredi

### Service FCU de SAINT-OMER :

Permanences assurées sur demande à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT)  
Centre Universitaire Descartes - avenue Descartes - BP 99 - 62968 Longuenesse  
Téléphone : **03.21.38.87.00**